

Image not found or type unknown



Occupation du domaine public routier

Par **C. LEON**, le **19/02/2019** à **14:54**

Bonjour,

Je suis locataire d'un local commercial depuis septembre 2017, et nous venons pour la première fois de recevoir une facturation pour occupation de domaine public routier pour une véranda, considéré comme une terrasse. Ce fait n'ayant jamais été évoqué par le bailleur ou inscrit sur le bail nous donne-t-il le droit à quelques recours et sous quelles conditions ?

Merci pour votre réponse.